



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Défendre le maintien et le développement des abattoirs paysans

Question écrite n° 36958

#### Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la nécessité de défendre le maintien et le développement des abattoirs de proximité. L'élevage paysan tourné vers les filières de proximité répond tant aux attentes des citoyens qu'aux difficultés rencontrées par les filières longues face à la libéralisation des marchés. Or son développement est aujourd'hui pénalisé par le manque d'outils d'abattage et de découpe, d'autant plus que les abattoirs de proximité ne cessent de disparaître au profit de grands groupes ou de grands sites régionaux. La réappropriation des abattoirs par les éleveurs leur permet d'accompagner leurs animaux et de garantir qu'ils soient traités dignement. De plus, elle assure une réelle traçabilité et rétablit un lien de confiance avec les consommateurs. Ainsi, il apparaît indispensable d'associer pleinement les éleveurs à la gouvernance des abattoirs, privilégier les projets de création et de reprise d'abattoirs par leurs utilisateurs que sont notamment les éleveurs et les bouchers, adapter les normes aujourd'hui pensées par et pour les gros industriels de l'abattage, assurer l'accompagnement de l'État pour la mise au point de projets, ou encore réorienter le plan de modernisation des abattoirs issu du plan de relance vers les investissements destinés à la protection animale, au renforcement du maillage des abattoirs de proximité et à l'amélioration des conditions de travail, ainsi que l'accompagnement à la création d'abattoirs fixes de proximité. Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour défendre le maintien et le développement des abattoirs de proximité.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement n'ignore pas l'enjeu que représentent les abattoirs de proximité, notamment pour entretenir la dynamique économique des territoires ruraux et préserver la qualité des viandes produites en France en lien étroit avec la pluralité des bassins d'élevage. Ce sujet est également porté par l'Union européenne via la stratégie du pacte vert (green deal). Dans le cadre du volet agricole du plan de relance, une enveloppe de 115 millions d'euros est prévue pour la modernisation des abattoirs. Cette action a pour objectif de soutenir des projets qui concourent à l'amélioration d'une part des pratiques en termes d'hygiène alimentaire et de protection animale, d'autre part des conditions de travail des opérateurs. La répartition de ces aides publiques est laissée à l'appréciation des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dans le but de sélectionner les projets en cohérence avec les besoins territoriaux pour le maintien d'un maillage territorial d'abattoirs de proximité. Depuis le 15 décembre 2020, les dossiers peuvent être téléchargés et déposés sur le site internet de FranceAgriMer. Par ailleurs, la possibilité de financer des projets d'abattoir mobile a été intégrée à ce plan dès lors qu'ils permettent la création de capacités d'abattage innovantes pour la protection animale, tout en répondant à un besoin territorial et sans entraîner de déséquilibre sur le marché. Pour permettre le financement du plus grand nombre de projets portant uniquement sur la protection animale, le montant des dépenses minimales présentées a été fixé à 10 000 euros par projet. Une expérimentation de ces nouveaux dispositifs d'abattage est actuellement en cours comme prévue par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation durable et accessible à tous, dite loi « EGALIM » et les premiers abattoirs mobiles pourraient entrer en activité après l'été 2021. Le

Gouvernement garantit ainsi le soutien aux éleveurs par la préservation de capacités d'abattage de qualité répondant aux attentes de la société, et proches des zones de production.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

**Circonscription :** Isère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36958

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1922

**Réponse publiée au JO le :** [6 juillet 2021](#), page 5310